Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260928-2026_093-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE DOL-DE-BRETAGNE

DÉPARTEMENT d'ILLE et VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉLIBÉRATION N° 2026-093

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 22** **VOTANTS : 25**

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le lundi 21 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Nathalie MICHEL, Monsieur Daniel GARCON, Madame Nadia TERTRAIS, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Sandra MACE, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Madame Martine FORTIN, Monsieur Daniel STERN, Madame Isabelle CADUDAL, Monsieur Hubert GOGER, Madame Claudine COQUELIN, Monsieur Madelyn ROBIDOU, Monsieur Mickaël GEORGES, Madame Léonor POINSOT, Monsieur Mathieu SIMON, Madame Sylvie URPHEANT, Monsieur Pierre-Yves OULHEN, Madame Brigitte DELAUNAY, Madame Manuella FERON, Monsieur Guillaume MOUSSON, Madame Gisèle THIEULANT.

ABSENTS- PROCURATIONS :
Monsieur Pierrick RUELLAN : pouvoir donné à Monsieur Hubert GOGER
Madame Sylvie MARTIN : pouvoir donné à Monsieur Jean-Yves MACÉ
Monsieur David GUÉLÉ : pouvoir donné à Monsieur Olivier COMPAIN

ABSENTS EXCUSÉS :
Madame Lucie SORT
Monsieur Yann BRILLET

Monsieur Daniel STERN été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026 – 093 – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZK58 – Les Noés :

Rapporteur : Mme Nathalie MICHEL Adjointe Marchés publics, subventions équipement et environnement

Madame Nathalie MICHEL informe le conseil municipal du souhait de la commune d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZK58, située au lieudit les Noés et appartenant à Madame SORETTE Armelle. Cette partie permettra d'élargir le chemin communal. La surface concernée est d'environ 1 000 m² (Voir annexe 6)

Il a été demandé un avis aux domaines.

Ceux-ci ont estimés ce bien HT à 0.60 €/m² avec une marge d'appréciation de 10% le 23 janvier 2026, soit 600 € hors taxes et frais. (Voir annexe 7)

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260928-2026_093-DE

Après avoir délibéré et à 25 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **Donner un accord de principe pour l'acquisition d'une partie de la parcelle ZK 58**
- **D'acquérir cette parcelle à Madame SORETTE Armelle au prix de 2 €/m²**
- **Dire que les frais notariés liés à cette acquisition sont à la charge de la Commune.**
- **Dire que les frais de bornage liés à cette acquisition sont à la charge de la Commune.**
- **Autoriser Mr le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.**

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,
Olivier COMPAN

MAIRIE de MINIAC-MORVAN
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
M Daniel STERN